

Ma gestion de flotte – Conditions d'utilisation

En participant au programme Ma gestion de flotte (le « **Programme** »), vous consentez à être lié par les présentes conditions d'utilisation (les « **Conditions** ») et êtes réputé avoir accepté celles-ci au moment de votre adhésion au Programme.

Aux fins d'application des présentes Conditions, « **vous** » signifie l'entreprise assurée au titre de la police d'assurance flotte émise par Intact et à laquelle les présentes Conditions sont jointes, et « **nous** » signifie Intact Compagnie d'assurance (« **Intact** »).

(1) Description du Programme

Ma gestion de flotte est un programme d'assurance offert par Intact aux entreprises admissibles qui sont assurées au titre d'une police d'assurance pour flotte commerciale émise par Intact (la « **Police** ») et qui se sont également inscrites à la Solution Fleet Complete^{MD} offerte par Complete Innovations Inc. et vendue par la Société TELUS Communications (la « **Solution Fleet Complete^{MD}** »).

Le Programme vous donne accès à un portail d'assurance personnalisé en ligne (le « **Portail** ») qui traite et affiche diverses Données d'utilisation des véhicules (tel que ce terme est défini ci-dessous) recueillies par l'intermédiaire de la Solution Fleet Complete^{MD} à partir du lecteur de repérage de véhicules de Complete Innovations Inc. (le « **Lecteur de repérage de véhicules** »). Les Données d'utilisation des véhicules, qui sont recueillies par Complete Innovations Inc. et transférées à Intact, seront utilisées par Intact dans le but de vous fournir des services personnalisés de prévention des sinistres et à des fins d'assurance, notamment à des fins de souscription, de tarification et d'analyse actuarielle. Il se peut également que nous utilisions les Données d'utilisation des véhicules pour confirmer des critères de tarification et traiter des réclamations afin de prévenir la fraude.

Les Données d'utilisation des véhicules ne seront pas utilisées :

- pour résilier la Police; ou
- à des fins de souscription, de tarification ou de refus de fournir ou de maintenir la couverture quant à une police d'assurance automobile personnelle émise par Intact à un conducteur qui est également couvert par la Police.

Veillez toutefois noter que des variables autres que les Données d'utilisation des véhicules, incluant notamment, mais sans s'y limiter, les accidents et les infractions au code de la sécurité routière, peuvent avoir une incidence sur la Police en vertu de nos règles de souscription.

(2) Portail

Le Portail consiste en un site Web personnalisé qui vous permettra, à vous ou au gestionnaire de votre flotte de visionner les actions ou les événements liés à vos flottes et d'en effectuer le suivi au moyen d'une application Web sécurisée. Ces événements comprennent notamment ce qui suit : les accélérations, les virages, les freinages, la vitesse, le kilométrage parcouru, le moment de la conduite, l'entretien de la flotte et la conduite hors des zones/heures permises (les « **Événements suivis** »). Le

Portail vous fournit également, à vous et au gestionnaire de votre flotte, une cote d'assurance globale fondée sur les Événements suivis. La cote d'assurance sera utilisée pour déterminer votre admissibilité à des rabais sur vos primes d'assurance au moment du renouvellement de votre Police et pour évaluer vos besoins en matière de services de prévention des sinistres.

(3) Admissibilité

Pour être admissible au Programme, vous devez répondre à tous les critères suivants :

- vous devez être assuré par la Police à laquelle les présentes Conditions sont jointes;
- vous devez satisfaire aux règles de souscription d'Intact; et
- vous devez être inscrit à la Solution Fleet Complete^{MD} offerte par Complete Innovations Inc. et la Société TELUS Communications.

Si vous ne répondez plus à l'un ou à plusieurs des critères d'admissibilité, votre adhésion ou votre participation au Programme pourrait être résiliée immédiatement, conformément à la section 5 (Résiliation) des présentes Conditions.

(4) Adhésion

L'adhésion au Programme est entièrement volontaire. Pour en savoir plus, il vous suffit de communiquer avec votre courtier.

Vous bénéficierez d'un rabais d'adhésion qui peut varier en fonction de divers facteurs, notamment la juridiction territoriale de votre entreprise de flotte (le « **Rabais d'adhésion** »). Le Rabais d'adhésion sera appliqué au moment du renouvellement de la Police dans le cas des clients actuels d'Intact qui adhèrent au Programme, ou au début de la période d'assurance dans le cas des nouveaux clients d'Intact qui adhèrent au Programme.

(5) Résiliation

Vous pouvez vous retirer du Programme à tout moment après votre adhésion.

Si votre participation au Programme prend fin (que ce soit parce que votre Police est résiliée ou non renouvelée, parce que vous n'êtes plus inscrit à la Solution Fleet Complete^{MD} ou encore parce que vous ne souhaitez plus être inscrit au Programme), vous n'aurez plus accès au Portail et vous ne serez plus admissible au Rabais d'adhésion.

(6) La Solution Fleet Complete^{MD} de Complete Innovations Inc. et le Lecteur de repérage de véhicules

Le Lecteur de repérage de véhicules installé dans votre flotte dans le cadre de la Solution Fleet Complete^{MD} est un produit de Complete Innovations Inc., vendu par la Société TELUS Communications. Intact n'assume aucune responsabilité quant à la Solution Fleet Complete^{MD} ou au Lecteur de repérage de véhicules (incluant tout dommage, toute perte ou toute blessure découlant

directement ou indirectement de leur utilisation), et ne participe aucunement à la production, à la distribution, à la fabrication, à l'importation, à la vente, au contrôle, à l'emballage, à l'étiquetage ou à l'installation du Lecteur de repérage de véhicules (qu'il s'agisse du produit dans son ensemble ou de ses différentes pièces).

(7) Vie privée

Quels renseignements sont recueillis?

Le Lecteur de repérage de véhicules recueille des Données d'utilisation des véhicules que nous utilisons pour vous fournir des services personnalisés de prévention des sinistres, au besoin, ainsi qu'à des fins d'assurance, notamment à des fins de souscription, de tarification et d'analyse actuarielle. Le Lecteur de repérage de véhicules transmet les Données d'utilisation des véhicules par l'intermédiaire d'une puce de connexion cellulaire à Complete Innovations Inc., qui nous communique ces données par la suite.

Le terme « **Données d'utilisation des véhicules** » signifie les renseignements recueillis par le Lecteur de repérage de véhicules sur l'utilisation du véhicule, ou les renseignements qui en sont dérivés, y compris les Événements suivis.

Le Lecteur de repérage de véhicules recueille les Données d'utilisation des véhicules en fonction de l'usage collectif des véhicules inscrits, sans identifier les différents conducteurs et sans isoler ou catégoriser les Données d'utilisation des véhicules par conducteur. Toutefois, vous pourriez être appelé à nous fournir ou nous avoir déjà fourni de l'information sur les différents conducteurs des véhicules inscrits, notamment leur nom, leur numéro de permis de conduire, leur dossier de conduite et leur historique de sinistres, ainsi que toute autre information requise afin de souscrire votre Police. Ainsi, vous comprenez que les Données d'utilisation des véhicules recueillies et utilisées dans le cadre du Programme incluent des renseignements personnels relatifs aux différents conducteurs et que, par conséquent, vous êtes tenu de respecter la législation relative à la protection des renseignements personnels applicable dans les territoires visés.

Qui a accès aux renseignements?

Nous n'utiliserons et ne communiquerons les Données d'utilisation des véhicules que conformément au Programme, sauf disposition contraire de la loi (p. ex., en cas d'assignation à comparaître ou d'enquête policière), et nous ne divulguons pas les Données d'utilisation des véhicules à des tiers, à l'exception de nos mandataires/employés autorisés et de votre courtier.

Nos mandataires/employés autorisés et votre courtier auront accès aux Données d'utilisation des véhicules uniquement dans la mesure requise pour leur permettre et nous permettre d'accomplir nos fonctions respectives, conformément aux présentes Conditions.

Où sont conservés ces renseignements?

Les Données d'utilisation des véhicules sont recueillies par Complete Innovations Inc. et conservées dans ses serveurs. Nous nous engageons à protéger la vie privée des différents conducteurs des véhicules

inscrits au Programme et à prendre au sérieux notre obligation d'assurer la confidentialité et la sécurité des Données d'utilisation des véhicules. Nous exigeons de Complete Innovations Inc. qu'elle protège les renseignements personnels des différents conducteurs des véhicules inscrits au Programme d'une manière qui est conforme à nos propres politiques en matière de confidentialité et pratiques de sécurité, qui respectent en tout temps les lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels. Toutes les Données d'utilisation des véhicules que nous recevons dans le cadre du Programme seront conservées au Canada et conformément aux lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels et à la Promesse en matière de protection de la vie privée d'Intact, qui peut être consultée à l'adresse <http://www.intact.ca/vie-privee>, ainsi qu'aux politiques et protocoles d'Intact en matière de sécurité de la technologie de l'information.

Qu'advient-il du Portail lorsque votre participation au Programme prend fin?

Si votre participation au Programme prend fin (que ce soit parce que votre Police est résiliée ou non renouvelée, parce que vous n'êtes plus inscrit à la Solution Fleet Complete^{MD} ou encore parce que vous ne voulez plus être inscrit au Programme), nous ne recevrons plus de nouvelles Données d'utilisation des véhicules générées après la date effective de la résiliation. Cependant, Intact continuera d'avoir accès à votre Portail pendant un maximum de soixante (60) jours suivant la date de la résiliation. Intact ne sera en aucun cas en mesure de voir les Données d'utilisation des véhicules générées après la date effective de la résiliation.

Qu'en est-il du consentement?

Afin de participer au Programme, vous devez veiller à informer tout conducteur au sujet du Programme avant qu'il conduise un véhicule inscrit et, lorsque la loi l'exige, vous devez obtenir son consentement à la collecte, à l'utilisation et à la communication de ses renseignements personnels dans le cadre du Programme.

Si vous ne respectez pas cette condition, votre adhésion ou votre participation au Programme pourrait être résiliée immédiatement, conformément à la section 5 (Résiliation) des présentes Conditions.

Si vous désirez en savoir plus sur votre obligation d'obtenir le consentement de vos conducteurs dans le cadre du Programme, vous devriez consulter un conseiller juridique habilité à pratiquer le droit dans votre province ou votre territoire à cet égard.

HORMIS CE QUI EST STIPULÉ CI-DESSOUS*, TOUTES LES MODALITÉS, LIMITES, CONDITIONS, EXCLUSIONS, DÉFINITIONS ET DISPOSITIONS DE VOTRE POLICE DEMEURENT APPLICABLES ET PLEINEMENT EN VIGUEUR.

* Le programme Ma gestion de flotte n'ajoute, ne limite, ni ne retire aucune des protections de votre Police. Toutefois, il ajoute des droits légaux et des obligations légales à l'égard de votre Police qui se limitent spécifiquement à la description de vos responsabilités en vertu du programme Ma gestion de flotte et de notre engagement d'utiliser vos renseignements pour les besoins du programme Ma gestion de flotte stipulés ci-dessus.